



**COMMUNE  
D'AUBIGNAN**

**PROCEDURE ADAPTEE**

Selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Implantation d'un self  
dans la cantine de l'école municipale d'AUBIGNAN**

<b>ACTE D'ENGAGEMENT - AE</b>	<b>1</b>
-------------------------------	----------

**DATE LIMITE DES OFFRES : MARDI 22 MAI 2018 10H00**

# SOMMAIRE

<b>1. Contractant (Si le titulaire est un candidat unique).....</b>	<b>4</b>
<b>2. Contractant (Si le titulaire est un groupement).....</b>	<b>4</b>
<b>3. Objet du marché.....</b>	<b>6</b>
3.1. - Décomposition en lots .....	6
3.2. - Montant de l'offre .....	6
3.3. - Modalités de variation des prix .....	7
3.4. - Sous-traitance .....	7
3.5. - Cession de créances .....	8
<b>4. Durée du marché ó Délais d'exécution - Reconduction .....</b>	<b>8</b>
<b>5. Marché de travaux similaires .....</b>	<b>8</b>
<b>6. Avance .....</b>	<b>8</b>
<b>7. Règlement des comptes .....</b>	<b>9</b>
7.1. - Délai de règlement.....	9
7.2. - Mode de paiement .....	9
<b>8. Pièces à fournir par le cotraitant .....</b>	<b>11</b>
<b>9. Acceptation de l'offre.....</b>	<b>12</b>

Pouvoir adjudicateur (Article 9 et 10 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics)	<b>Commune d'Aubignan</b>
Téléphone	<b>04 90 62 61 14</b>
Télécopie	<b>04 90 62 75 15</b>
Courriel	<b>dgs@aubignan.fr</b>
Personne habilitée à signer les marchés	<b>Monsieur Guy REY, Maire d'Aubignan</b>
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cession de créances (selon les articles 127 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)	<b>Monsieur Guy REY, Maire d'Aubignan</b>
Personne responsable des paiements	<b>Madame la Trésorière Principale 219, avenue du Comtat Venaissin 84200 CARPENTRAS Téléphone : 04 90 63 83 75</b>
Ressources de la collectivité	<b>Budget Communal</b>
Type de procédure	<b>Marché à procédure adaptée selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016</b>
Type de marché	<b>Marchés de travaux, conclu à prix global et forfaitaire</b>
Maîtrise d'ouvrage	<b>Commune d'Aubignan 1, place Hôtel de Ville BP11 84810 AUBIGNAN</b>  <b><u>Assistant à Maitrise d'Ouvrage :</u> Communauté d'Agglomération Ventoux ó Comtat Venaissin (CoVe) 1171, avenue du Mont Ventoux BP85 84200 Carpentras 04 90 67 60 31 ó Fax : 04 90 67 69 46</b>

## 1. Contractant (Si le titulaire est un candidat unique)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi la personne morale désignée ci-dessous, désignée dans le marché sous le nom « LE TITULAIRE »

M. ....

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée : .....

Ayant son siège social : .....

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro de SIRET : .....

Code de la nomenclature d'activité française (NAF) : .....

Numéro d'identification au registre du commerce : .....

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie : .....

N° Police : .....

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article *Sous-traitance* ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

Compagnie : .....

N° Police : .....

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

## 2. Contractant (Si le titulaire est un groupement)

NOUS soussignés,

cotraitants conjoints

cotraitants solidaires

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, désignées dans le marché sous le nom « LE TITULAIRE »

**1<sup>er</sup> cocontractant**

*(cas d'une personne morale)*

M. ....

agissant au nom et pour le compte de la société : .....



Compagnie : .....

N° Police : .....

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

### 3. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux suivants : L'implantation d'un self dans la cantine de l'école municipale d'Aubignan.

#### **3.1. - Décomposition en lots**

Les prestations sont réparties en 6 lots désignés ci-après :

Lot N°00 : GENERALITES

Lot N°01 : GROS OEUVRE / VRD / ETANCHEITE

Lot N°02 : MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIES

Lot N°03 : DOUBLAGES / CLOISONS / PLAFONDS / MENUISERIES BOIS / REVETEMENT DE SOL /

FAÏENCE / PEINTURE

Lot N°04: EQUIPEMENT CUISINE

Lot N°05: CVC / PLOMBERIE

Lot N°06 : ELECTRICITE

#### **3.2. - Montant de l'offre**

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

En cas d'entreprise unique ou de groupement sans répartition des paiements :

Montant H.T. : .....

Montant H.T. (en lettres) : .....

TVA au taux de 20 % Montant : .....

Montant T.T.C : .....

Montant T.T.C (en lettres) : .....

#### **Versement de la rémunération du mandataire du groupement :**

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses travaux. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

En cas de groupement avec répartition des paiements, le montant du marché revenant à chacun des membres du groupement est décomposé dans le tableau ci-après :

Désignation de l'entreprise	Montant des travaux en euros H.T.

TOTAL	

*Tableau à valoriser par les candidats groupés*

Le montant total des travaux s'élève à :

Montant H.T. : .....

Montant H.T. (en lettres) : .....

.....

TVA au taux de 20 % Montant : .....

Montant T.T.C : .....

Montant T.T.C (en lettres) : .....

.....

.....

### **3.3. - Modalités de variation des prix**

L'offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois défini au CCAP.

Les modalités de révision de prix sont définies au C.C.A.P.

### **3.4. - Sous-traitance**

Le titulaire :

- n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.
- envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement et les noms de ces sous-traitants ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants (cf. modèle DC4 (ancien DC13) disponible sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)). Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

Cas d'une entreprise unique :

Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation HT
TOTAL =		

Cas d'un groupement :

Entreprise Sous-traitée	Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation HT

		TOTAL =	

### **3.5. - Cession de créances**

En conséquence des prestations sous-traitées, le montant maximal des créances qui pourront être présentées au nantissement ou cédées sera respectivement de :

Cas d'une entreprise unique ou d'un groupement sans répartition des paiements

..... p H.T

Cas d'un groupement avec répartition des paiements

<b>Désignation de l'entreprise et des prestations réalisées</b>	<b>Montant maximal</b>

## **4. Durée du marché ó Délais d'exécution - Reconduction**

Les travaux commenceront impérativement le 2 juillet 2018 pour se terminer le 31 août 2018.

Le délai d'exécution prévisionnel est de 3 mois maximum, y compris période de préparation ;

Ce délai court à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer l'exécution du lot concerné.

**Pour la réalisation de cette opération, je m'engage à réaliser les prestations relative à ce marché sur un délai de í í í í í í í í .jours ouvrés.**

## **5. Marché de travaux similaires**

Les prestations similaires à celles du présent marché pourront être attribuées au même titulaire selon la procédure du marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité préalable dans les conditions prévues à l'article 30-7 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

## **6. Avance**

Une avance est prévue dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur (article 110 et suivants du



décret 2016-360 du 25 mars 2016), sauf renonciation expresse des bénéficiaires indiquée ci-dessous.

Le taux de l'avance est fixé à 5 %.

L'avance sera calculée, en fonction de la durée du marché, dans les conditions définies à l'article 110-III du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Titulaire unique ou mandataire : .....  refuse de percevoir l'avance

Deuxième cotraitant, l'entreprise : .....  refuse de percevoir l'avance

L'attention des candidats est attirée sur le fait que si aucun choix n'est fait, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise refuse de percevoir l'avance.

L'avance sera versée et résorbée dans les conditions fixées par l'article *Avance forfaitaire* du CCAP qui détermine également les garanties à mettre en place par la ou les entreprises.

Le délai maximum de paiement des avances est de 30 jours, à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Notification du marché ;
- Notification de l'acte qui emporte commencement du marché si un tel acte est prévu (OS. de démarrage) ;
- Date de fourniture de la garantie le cas échéant.

## 7. Règlement des comptes

### 7.1. - Délai de règlement

Le délai de règlement des acomptes, des règlements partiels définitifs ou du solde est de 30 jours, à compter de la réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur.

Le taux d'intérêts moratoires est fixé à l'article *Intérêts moratoires* du CCAP.

### 7.2. - Mode de paiement

Cas d'un titulaire unique ou d'un groupement sans répartition des paiements :

DESIGNATION DU PRESTATAIRE	REFERENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse	

(Fournir un RIB)

Cas d'un groupement avec répartition des paiements :

DESIGNATION DES COTRAITANTS	PRESTATIONS CONCERNEES ET MONTANT en HT	REFERENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse		

Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse		
--	--	--

(Fournir les RIB )



## 9. Acceptation de l'offre

Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessous :

Montant H.T. : .....

Montant TVA au taux de 20% : .....

Montant T.T.C : .....

Montant T.T.C en lettres : .....

.....

.....

Les sous-traitants proposés à l'article *Sous-traitance* ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A .....

le .....

Le pouvoir adjudicateur

## Date d'effet du marché

---

Reçu notification du marché le : .....

Le prestataire

Le mandataire du groupement

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le : .....

Par le prestataire.

Par le mandataire du groupement destinataire.

Pour le représentant du pouvoir adjudicateur,

A í í í í í í í í ..le í í í í í í í í í (date d'apposition de la signature ci-après)

.....